

Etat des lieux des politiques de l'open access en UE

Emile Gayoso, postdoctorant(Dicen-IdF, CNAM)

Dicen *IDF*

Plan de l'exposé

- I. Introduction : grille d'analyse et choix des pays
- II. Le rôle de l'Union européenne
- III. Panorama pays par pays
- IV. Pour ne pas conclure

Introduction : grille d'analyse (1/2)

L'open access, historiquement défini comme un mouvement de démocratisation des produits de la recherche scientifique d'abord initié par les chercheurs et les bibliothécaires, est depuis les années 2000 également investi par deux nouveaux acteurs : les éditeurs (qui y voient une source nouvelle de profit et la possibilité d'un changement de modèle économique) et par les administrations de la recherche (comme outil d'évaluation et de mise en visibilité de celle-ci).

→ Années 80-90 : « community-driven open-access » (Schöpfel, 2015)

→ Années 2000-2010 : tournant vers un *market- and evaluation-driven open access* ?

Pour chaque pays, nous avons retenu les entrées suivantes :

- Paysage national de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR).
- Existence ou non d'une loi nationale.
- Politiques de mandat des principales institutions de financement de la recherche.
- Etat des lieux des négociations avec les grands éditeurs de STM.

Introduction : choix des pays (2/2)

C'est bien sûr un choix multicritères : géographique, démographique, mais aussi de « géopolitique de l'open access ».

Nous avons ainsi sélectionné :

- L'Allemagne
- La France
- Le Royaume-Uni
- L'Espagne
- Les Pays-Bas
- La Suède
- La Suisse (hors UE mais membre du Commission expert group on National Points of Reference on Scientific Information (E03477))

II. Le rôle de l'Union européenne

- National Points of Reference
- Chronologie des principales publications et initiatives européennes

Le tableau de référence des politiques d'open access établi par un groupe d'experts de la Commission européenne

2012 : Suite à la publication par la Commission européenne en 2012 de sa recommandation sur l'accès et la préservation de l'information scientifique, les Etats membres ont été conviés (c'est l'objet de l'article 8 de la recommandation) à désigner des personnes ressources comme *National Points of Reference* (NPRs) pour l'information et le suivi des politiques nationales d'open access.

National preference	Eastern Europe	Northern Europe	North-western Europe	Southern Europe
OA archiving	Estonia, Lithuania, Slovakia, Czech Republic ¹⁴⁵	Denmark, Norway	Belgium, Ireland,	Cyprus, Greece, Malta, Portugal, Spain
Gold (OA publishing)	Hungary, Romania, Bulgaria ¹⁴⁶	Sweden	United Kingdom, the Netherlands,	
Both models equally supported	Croatia, Poland, Latvia, Slovenia ¹⁴⁷	Finland	Germany, France, Luxembourg, Austria ¹⁴⁸	Italy

Le rapport de Science Europe « *Open access publishing policies in Science Europe Members* », 2016.

Science Europe, association européenne des principales organisations nationales de recherche et de financement de la recherche, a réalisé pour l'année 2014 une enquête sur les politiques d'open access en vigueur parmi ses membres.



La plupart des politiques ont été adoptées entre 2006 et 2010

L'essentiel des organismes membres de Science Europe ont une politique ambidextre

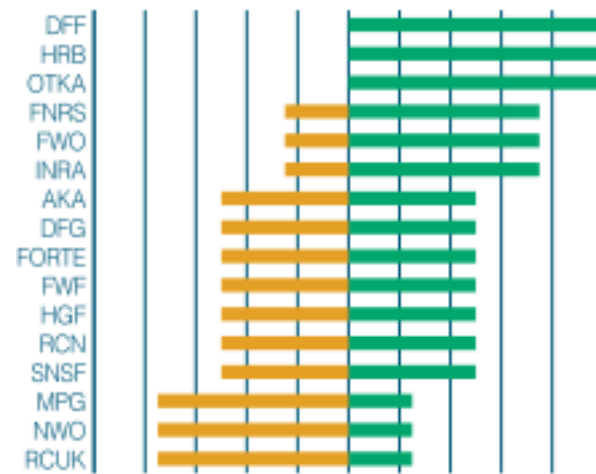


Table B Summary of the main conditions attached to the payment of APCs according to the 2014 survey

Category	Condition	Reported by
General conditions	One author funded or from the institute	
	Funding acknowledgement	Most MOs
	Repository depositing (institutional or disciplinary)	

Entre voie verte et voie dorée : la plupart des organisations ayant une politique en matière d'APC exigent le dépôt des articles financés dans une archive institutionnelle ou disciplinaire. Les deux voies ne s'opposent pas mais sont des moyens complémentaires d'assurer le rayonnement et la visibilité des institutions.

Chronologie des initiatives de la Commission européenne pour l'open access

- 2008 : lancement du open access pilot au sein du Programme-cadre 7
- 2012 : recommandation de la Commission pour l' "accès et la préservation de l'information scientifique"
- 2013 : lancement d'Horizon2020 et des politiques correspondantes (mandats)
- 2016 : Lancement de *l'Open Science Policy platform*, groupe d'experts intervenant en appui de la Commission européenne sur les questions d'open science
- Mai 2016 : le Conseil de l'UE appelle à poursuivre l'objectif d'un open access immédiat des publications scientifiques pour 2020.
- Septembre 2018 : Science Europe lance le "Plan S" et la "cOAlition S" avec l'appui de la commission européenne.

→ L'esprit de ces initiatives est résumé par la formulation de la perspective européenne sur l'OA qu'on peut trouver sur le site d'OpenAire : "OA is one of the tools to enhance Europe's economic performance and improve the capacity to compete through knowledge". (<https://www.openaire.eu/ec-policies-and-mandates>).

III. Analyse pays par pays

- Allemagne
- Royaume-Uni
- France
- Italie
- Pays-Bas

Allemagne (1/2)

- Site dédié à l'open access : oui (<https://open-access.net>)
- Paysage de l'ESR : très dense et varié, 347 établissements d'enseignement supérieur et 250 institutions de recherche publique. Depuis 2005, la recherche est en phase de concentration dans des clusters d'excellence (aujourd'hui 37).
- Cadre législatif :
 - loi « Zweitverwertungsrecht » ou German copyright Act, (Art. 38 (4)) votée en 2013 et effective en 2014 :

“L'auteur d'une contribution savante, née d'une activité de recherche financée au moins pour moitié par des ressources publiques et publiée dans une collection périodique paraissant au moins deux fois par an, est en droit, même lorsqu'il a cédé un droit d'exploitation exclusif à l'éditeur, de rendre publiquement accessible cette contribution dans la version acceptée du manuscrit, après un délai de douze mois suivant sa première publication, toute fin commerciale étant exclue. La source de la première publication doit être indiquée. Un accord dérogatoire au détriment de l'auteur est sans effet.”

Allemagne (2/2)

- **Négociations avec les éditeurs :**
 - Négociations commencées en 2016 avec Elsevier (mais interrompues en juillet 2018) et poursuivies en 2017 avec Springer Nature et Wiley.
 - Modèle sous-jacent aux négociations : Publish & Read (PAR)
 - Composante PUBLISH : Toutes les publications des auteurs des institutions parties prenantes sont publiées en accès ouvert immédiat selon une licence CC-BY.
 - Composante READ : Les institutions de DEAL obtiennent un accès perpétuel au portfolio entier des revues de l'éditeur.
- **Politiques de mandat : DFG et Max Planck Society n'ont pas de mandat obligatoire**
- **Politiques en matière d'APC :**
 - projet INTACT, commencé en 2015 sur un financement de trois ans du DFG
 - Le projet vise à construire une infrastructure partagée et transparente pour la gestion des APC des universités allemandes
 - À cette fin, le projet aborde trois aspects :
 1. la répartition du paiement des APC au sein de l'ESR allemand
 2. La constitution d'un service de données ouvertes pour les APC.
 3. les processus d'affaires du marché APC en pleine évolution

Royaume-Uni (1/2)

- Site dédié à l'open access : non (le JISC en fait office)
- Paysage de l'ESR : Le Royaume-Uni compte 170 universités réparties en plusieurs groupes de taille et prestige très variés, allant d'Oxford, Cambridge ou Edimbourg, à des universités de rayonnement local. Les universités britanniques axées sur la recherche scientifique sont rassemblées dans des groupes (comme la Ivy League aux Etats-Unis) tels que le Russel Group
- Cadre législatif :
 - pas de loi-cadre sur l'open access mais un soutien fort du gouvernement au rapport Finch et à la voie dorée
 - Copyright, Designs and Patents Act, Article 29A : “Copies for text and data analysis for non-commercial research”

Amendement à la loi sur le droit d'auteur. L'exception pour Text and Data Mining (TDM) est introduite dans la loi : les chercheurs sont autorisés à faire des copies de tous les travaux pour lesquels ils ont déjà un accès légal, à des fins de TDM et pour des usages non commerciaux

Royaume-Uni (2/2)

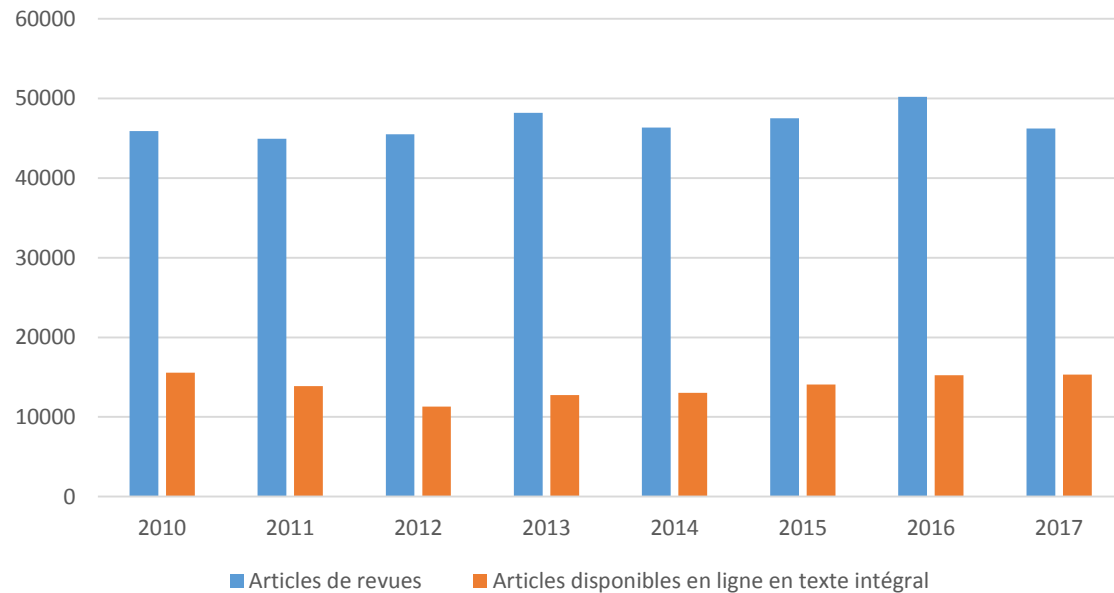
- **Négociations avec les éditeurs :**
 - le JISC est en charge de ces négociations et depuis 2014 il a introduit les pratiques d' « offsetting deals »
 - En 2017, ces accords ont été obtenus pour la première fois avec Oxford University Press et Cambridge University Press
 - Evolution prévue vers le Read and Publish model pour Wiley et T&F pour 2019
- **Politiques de mandat :**
 - Le Higher Education Funding Council for England - HEFCE : mandat obligatoire depuis 2014; publication requise au plus tard 3 mois après l'acceptation de l'article.
 - RCUK : mandat obligatoire depuis 2013 de type H2020
 - Wellcome Trust : mandat obligatoire depuis 2012, au plus tard 6 mois après l'acceptation de l'article
- **Politiques en matière d'APC :**
 - Une enquête commanditée par le RCUK, le HEFCE et le Wellcome Trust sur l'application par les universités et institutions de recherche britanniques des politiques d'open access des bailleurs de fonds a été confié à Research Consulting et sera publiée au printemps 2018.
 - RCUK et Wellcome Trust ont des fonds spécifiques pour le paiement d'APC : RCUK sous la forme de *block grants*, Wellcome Trust sous la forme du Charity Open Access Fund (COAF) délivrant des financements spécifiques pour les APC.

France (1/2)

- Site dédié à l'open access : non (Couperin en fait office)
- Paysage de l'ESR : enseignement public fort, système des grandes écoles
- Cadre législatif : Article 30 de la loi la Loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 :
- Négociations avec les éditeurs : le 29 mars 2018, Couperin annonce la suspension des accords entre la France et Springer
- Politiques de mandat : cf. enquête « Archives ouvertes » 2017 du GTAO de Couperin :
 - Les universités sont peu engagées dans l'obligation de dépôt, que ce soit des références ou du texte intégral (5 %). Quelques projets d'obligation, en cours d'instruction, sont cependant à signaler (7 %). Les universités apparaissent moins interventionnistes que les autres types d'établissements, car elles privilégient l'encouragement au dépôt (45 %). Fréquemment aussi, on constate que les universités n'ont pas donné de consignes à leur communauté (22 %).
 - Les grandes écoles sont plus volontaristes, et une proportion importante d'entre elles a pris des mesures à caractère obligatoire ou en a le projet (29 %). La situation reste cependant contrastée, puisque presque autant de grandes écoles n'ont pas donné de consignes (23 %).
 - Les organismes de recherche, enfin, se sont le plus nettement engagés dans l'obligation de dépôt, du texte intégral ou au moins des références (30 %). Cependant, pour ceux qui n'ont pas franchi ce cap, l'encouragement au dépôt reste le plus répandu (48 %).
 - L'ANR n'impose pas de mandat obligatoire

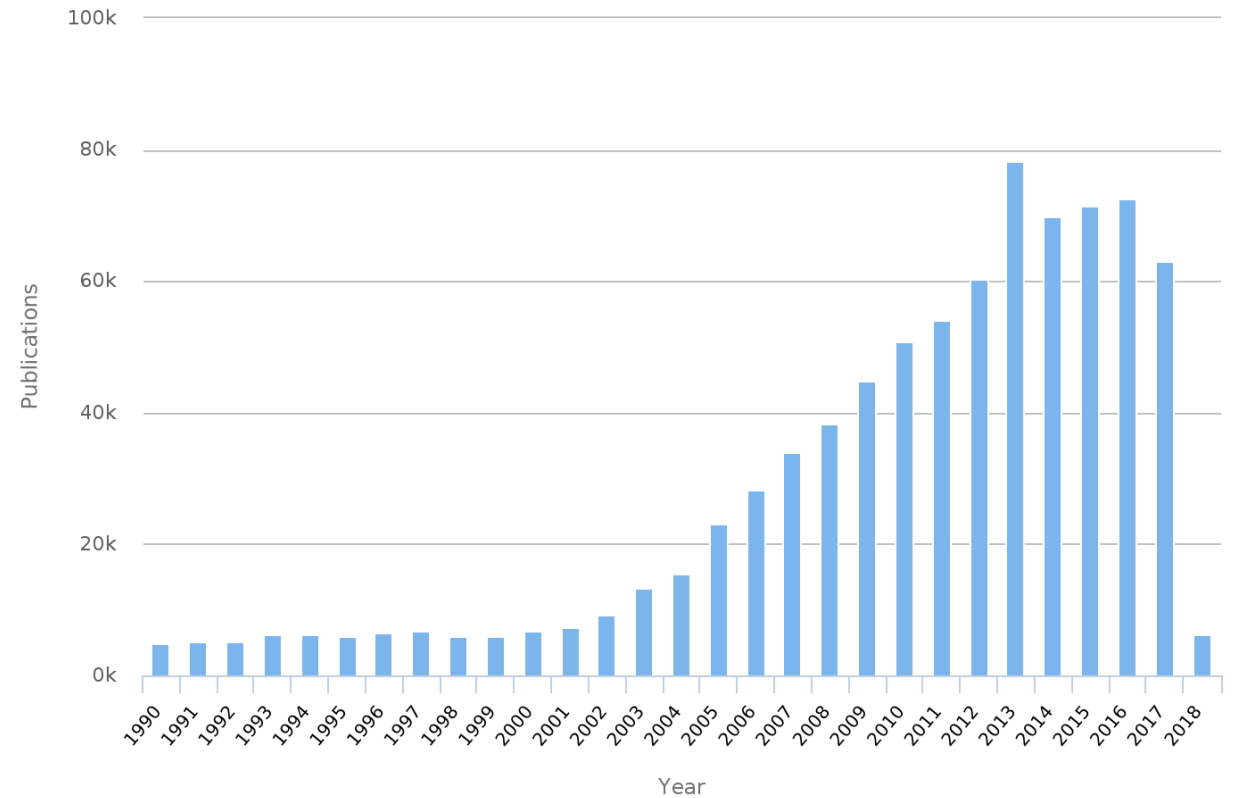
France : peut-on déjà discerner un impact de la loi (2/2)

Evolution des articles en open access sur Hal (2010-2017)



Source : données Hal (extraction réalisée le 11/10/2018)

OA Publications in France over time



Source : données OpenAIRE

Espagne

- Cadre législatif: Loi sur la Science, la Technologie et l'Innovation (*Ley de la Ciencia, la Tecnología y la Innovación*), article 37, 2011.
 - Dépôt d'une copie de la version finale de l'article des chercheurs dont les recherches sont principalement financées par le gouvernement, le plus rapidement possible, sans dépasser 12 mois après une publication dans les archives institutionnelles ou thématiques.
 - Modalités de suivi de la loi : création d'une commission de suivi (*comisión de seguimiento*) chargée de mesurer le niveau d'application du mandat de dépôt obligatoire des publications scientifiques.
- Politiques de mandat : assez nombreuses en Espagne (39 fiches ROARMAMP contre 23 pour la France) mais peu contraignantes
- Politiques en matière d'APC : *a priori* peu développées [à confirmer]

Pays-Bas (1/2)

- Site dédié à l'open access : oui
- Paysage de l'ESR :
 - Les Pays-Bas comptent 656 300 étudiants (chiffres de 2011), dont 416 000 (63.5%) % dans les établissements professionnels (*hogescholen*) et 241 700 (36.5 %) dans les universités, pour une population globale de 16,71 millions d'habitants, soit environ 3,49% de la population.
 - Le système d'ESR néerlandais est divisé en deux grandes composantes : l'enseignement scientifique (W.O.) et l'enseignement professionnel (H.B.O.). Le premier est assuré par les universités, le second par les *hogescholen*, ou écoles supérieures professionnelles.
- Cadre législatif :
 - 10 juillet 2015, amendement au Copyright Act :
 - Publication en février 2017 du National Plan Open Science. S'ensuit la création d'une plateforme nationale pour l'open science, dont l'objectif est de créer une accélération dans les trois domaines clés suivants:
 1. publication en accès ouvert complet ;
 2. réutilisation optimale des données de recherche ;
 3. les systèmes d'évaluation correspondants pour la reconnaissance et les incitations.

Pays-Bas (2/2)

- **Négociations avec les éditeurs :**
 - 20 décembre 2014 : les universités néerlandaises ont conclu un accord avec l'éditeur Springer sur la publication en accès ouvert pour les auteurs néerlandais (correspondants) en 2015 et 2016. En vertu de cet accord, tous les articles publiés par les auteurs correspondants affiliés à une institution néerlandaise VSNU ou NFO en libre accès gratuit pour l'auteur.
 - 16 avril 2015 : accord avec Wiley.
 - 5 juillet 2015 : accord de deux ans de SAGE avec les universités néerlandaises.
 - 11 décembre 2015 : accord de 3 ans avec Elsevier à compter de 2016.
 - 3 février 2016 : accord entre le VSNU et Wiley.
 - 27 mai 2016 : accord avec la American Chemical Society à compter de 2017.
- **Politiques de mandat :**
 - Netherlands Organization for Scientific Research (NWO): depuis 2015, le NWO impose de rendre accessible « immédiatement après la publication » les articles reposant sur des recherches qu'elle a financés à hauteur d'au moins 50%.
 - Académie Royale des Arts et des Sciences néerlandaise (KNAW) : les publications des chercheurs financés par la KNAW sont librement accessibles au plus tard après 18 mois.
- **Politiques en matière d'APC :** NWO s'est doté d'un fond spécifique pour financer les APC.

Suède (1/2)

- Site dédié à l'open access : oui (<https://openaccess.blogg.kb.se/english/>)
- Paysage de l'ESR suédois :
 - Les établissements d'enseignement supérieur suédois sont principalement de deux types : les universités (*universitet*) et les écoles supérieures (*högskola*). Cependant, dans leur communication officielle en anglais, les écoles supérieures utilisent le vocable « University » plutôt que « University college » qui serait plus approprié.
 - Voici comment se répartissent les 48 établissements d'ESR suédois (31 publics, 14 privés) : 16 universités, 14 écoles supérieures publiques, 5 écoles supérieures artistiques, 13 établissements privés spécialisés (théologie, psychothérapie, soins infirmiers, etc.)
 - Une des spécificités du système d'ESR suédois est ce qu'on peut traduire par « l'exception du professeur » (*läraryndantaget*) qui « garantit au chercheur la propriété intellectuelle sur l'ensemble de ses travaux. Ce ne sont donc pas les universités qui possèdent les droits liés aux résultats de la recherche qui est conduite en leur sein, mais bien les individus qui font cette recherche. » (Salmon, 2016).
- Cadre législatif : Novembre 2017 : le gouvernement suédois présente son research *bill* “*Collaboration for knowledge – for society’s challenges and strengthened competitiveness*” qui fixe un objectif d'accès ouvert aux publications scientifiques, aux données de la recherche et aux œuvres artistiques pour 2026.

Suède (2/2)

- **Négociations avec les éditeurs :**
 - En 2010, Bibsam le consortium suédois des bibliothèques universitaires, a mis l'open access à l'agenda de ses négociations avec les éditeurs. Les points suivants étaient en particulier concernés :
 - Droits des auteurs à l'auto-archivage
 - Réduction d'APC
 - Accords avec les éditeurs Gold.
 - Dans un article publié le 24 avril 2018 dans Insights , Lunden, Smith et Wideberg ont inventorié les négociations entre le consortium Bibsam et les éditeurs : Springer (R&P, 2016-2018), Taylor&Francis (R&P, 2018-2020), Institute of Physics (offsetting, 2017-2019), De Gruyter (R&P, 2018-2020).
- **Politiques de mandat :** *Swedish National Library, Swedish Research Council Formas, Swedish Research Council Vetenskapradet* en mandat obligatoire H2020.
- **Politiques en matière d'APC :**
 - Accord pilote avec Springer pour 2016-2018 selon un modèle « read and publish » : 1400 articles publiés en 2017 pour 147 en 2015.
 - Suite à cet accord, un groupe d'évaluation nationale a été créé pour évaluer ses conséquences, lequel a rendu son troisième rapport intermédiaire en février 2018 dans lequel sont recommandées entre autre l'inclusion dans les négociations à venir des revues full-gold et la baisse du montant des APC.
 - Un autre type d'accord de offsetting a été passé avec l'Institute of Physics (IOP) dans lequel le montant total dépensé en APC la première année est compensé par les droits de licence l'année suivante. Le modèle est basé sur une échelle mobile, ce qui signifie que lorsque la proportion d'articles hybrides augmente, le coût de la licence est réduit.

Suisse (1/3)

- Paysage de l'ESR suisse :
 - Le système d'enseignement supérieur suisse se compose de trois types d'établissements : les universités, les écoles polytechniques fédérales et les hautes écoles spécialisées.
 - Les principales institutions de l'ESR suisse ont signé la Déclaration de Berlin dès 2006 : la Conférence des Recteurs des Universités Suisses (CRUS), la Conférence des Recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées (KFH), la Conférence Suisse des Hautes écoles pédagogiques (SKPH), et le Conseil des académies suisses des sciences (CASS)
- Cadre législatif :
 - 31 janvier 2017 : Stratégie nationale d'open access adoptée par la Conférence des Recteurs des Universités Suisses à la demande du Secrétariat d'état à la formation, à la Recherche et à l'innovation (SEFRI). Elle pose les principes d'une vision commune pour les hautes écoles suisses, selon laquelle toutes les publications financées par les pouvoirs publics seront en accès libre en 2024.
 - 8 février 2018 : adoption par l'assemblée plénière de swissuniversities d'un plan d'action pour l'application de la stratégie nationale d'open access. Celui-ci prévoit en outre l'adoption privilégiée du modèle « Read & Publish » porté par l'Allemagne et les signataires de l'OA2020 initiative.

Suisse (2/3)

- **Négociations avec les éditeurs :**

Dans un communiqué de presse publié le 15 mars 2018, swissuniversities rappelle le choix suisse du modèle « Read & Publish » dans le cadre de la stratégie nationale d'open access, modèle qui « prévoit que les hautes écoles financent les coûts de publication et paient un tarif fixe à la lecture et au téléchargement des articles et ouvrages publiés, en remplacement des abonnements classiques dont les tarifs fluctuaient selon les revues ».

Le communiqué rappelle également que les hautes écoles suisses ont payé 70 millions de francs en 2015 pour l'accès aux revues scientifiques auxquels se sont ajoutés 7 millions de francs pour la publication d'œuvres en open access.

- **2018** : négociation avec Springer Nature en vue d'un passage au modèle « Read & Publish » en vue d'un nouveau contrat effectif dès 2019.
- **2019** : extension de cette stratégie aux éditeurs Elsevier et Wiley.
- **Politiques de mandat : FNS mandat obligatoire immédiat (01/04/2018)**

Suisse (3/3)

Cas du Fond Nationale de la recherche scientifique suisse (FNS) :

- Depuis le 1er avril 2018, suite à la prise en compte du Plan d'action pour la stratégie nationale d'open access, le FNS a apporté les modifications suivantes à sa politique de soutien de la voie dorée :
- **Articles de revues** : le FNS finance toujours les "Article Processing Charges" (APC) pour des publications sans embargo dans des revues OA. Il supprime jusqu'à nouvel avis la limite supérieure actuelle de CHF 3000. Cependant, les montants APC disproportionnés peuvent être réduits.
 - **Livres** : le FNS finance désormais les "Book Processing Charges" (BPC) pour les publications sans embargo de livres OA résultant autant des projets soutenus par le FNS que des projets sans financement du FNS.
 - **Demande de montants pour BPC** : les requérant-e-s ne doivent plus spécifier les subsides de publication de livres comme frais imputables lors des soumissions des requêtes. Les montants pour les BPC peuvent être demandés directement via une plateforme OA faisant partie intégrante de mySNF. Cette procédure est également possible après la fin du projet.
 - Le FNS finance la publication d'ouvrages scientifiques via la "Gold Road", qu'il s'agisse de résultats de projets de recherche financés par le FNS ou non. Les demandes de financement des frais de publication (BPC) se font directement sur la plateforme OA (mySNF).
- À partir du 1er octobre 2018 :
- **Chapitres de livre** : le FNS finance désormais les frais de publication de chapitres de livres ("Book Chapter Processing Charges", BCPC) lorsque la publication est immédiate.
- **Demandes de montants pour APC et BCPC** : désormais, les requérant-e-s peuvent demander des montants pour les APC et les BCPC directement via la plateforme OA, même après la fin d'un projet. Comme pour les BPC, les subsides ne doivent plus être mentionnés comme frais imputables lors des soumissions des requêtes. Le détail des politiques d'open access du FNS peut être consulté sur le site de l'institution, à cette adresse : <http://www.snf.ch/fr/leFNS/points-de-vue-politique-de-recherche/open-access/Pages/default.aspx#Politique%20et%20dispositions%20du%20FNS%20relatives%20%E0%20%27Open%20Access>

Pour ne pas conclure...

- La tendance ne semble plus être à des actions législatives de grande ampleur. De ce point de vue, la loi pour une République numérique clôt une vague de lois commencées en 2013 par l'Allemagne et sans influence décisive sur l'OA.
- La guerre est déclarée : les *consortias* partout cassent des accords avec les éditeurs, ou renégocient les contrats en P&R ou en Offsetting.
- Questions à explorer :
 - Quels pays-modèles ?
 - Quelles conséquences à long-terme du modèle P&R ?
 - Quelle place pour l'action législative ?
 - Quelle place pour les mandats obligatoires ?